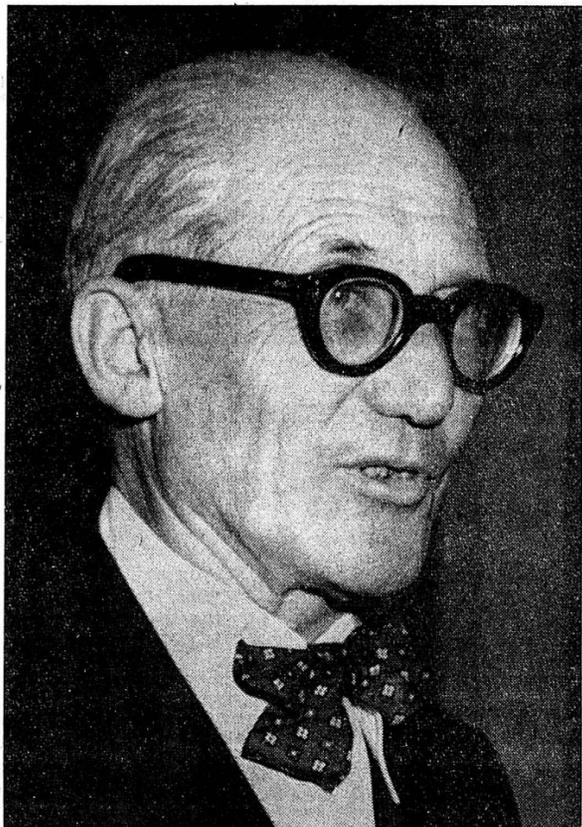


Réminiscences locloises

Le
C
o
r
b
u
s
i
e
r



C'est au cours de l'année 1911 que Charles-Edouard JEANNERET réalisa à la Côte des Billodes, pour le compte de Georges Favre-Jacot, les plans de sa villa « La Forêt ». Quand le jeune architecte venait suivre les travaux et que, de la terrasse surplombant les Eroges, il regardait de l'autre côté de la vallée le quartier portant son nom, que pensait-il des petites maisons familiales de la Molière, toutes proches, que le patron de « Zénith » avait fait construire quelques années auparavant et qu'on avait d'emblée baptisées le *chemin de fer* ?

Il alla très certainement le voir de plus près et l'on me dirait que c'était en compagnie de Georges Favre-Jacot que cela ne m'étonnerait nullement. Celui-ci ne se vantait-il pas de pouvoir aller de chez lui à Sommartel en restant constamment sur ses terres !

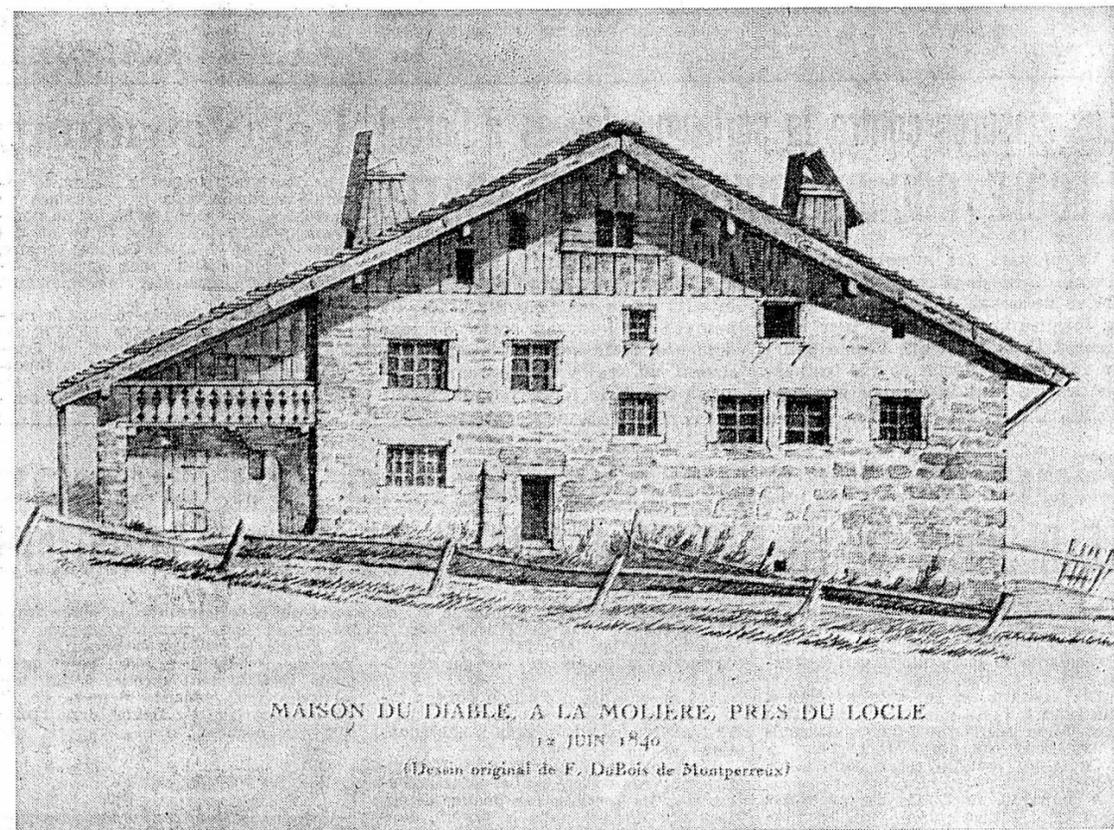


A la même époque, on envisageait de démolir, précisément à la Molière, la *maison du diable* car celle-ci empêchait la rectification de la route Les Jeanneret-Les Calame. Le futur Le Corbusier émit à ce propos une idée toute personnelle : la transformation de cette vieille maison en une villa moderne tout en lui conservant les mêmes murs de base et fondations. On a retrouvé dans ses archives un croquis des plus intéressants que nous reproduisons ci-contre, grâce à l'amabilité de M. F. Donzé, directeur de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

La *maison du diable*, n'en fut pas moins condamnée et disparut au début de l'année 1912.

D'où venait ce diable ?

Plusieurs légendes ont eu cours au sujet de cette ancienne ferme aux murs d'une épais-



et la

« MAISON DU DIABLE »

seur peu commune et dont les plafonds, très bas, obligeaient les personnes de haute stature à baisser la tête pour pénétrer dans les chambres. Ce qui est certain, c'est qu'on s'accordait pour y voir l'une des plus anciennes constructions de la vallée.

C'est tout fortuitement qu'en 1935, M. L. Thévenaz, archiviste cantonal, compulsant les procès-verbaux d'enquêtes de la Justice de Travers découvrit la clé de l'énigme.

Cela commença dans les premiers mois de 1809, à la Combe-aux-Glottes. De bouche à oreille, le bruit se répandit que la maison habitée par Moïse Perrenoud était hantée. Tantôt c'étaient des volumes déposés sur une étagère qui tombaient d'eux-mêmes, tantôt des outils qu'une main invisible paraissait avoir lancés dans le fond de la chambre. Des écuelles sautaient des *tablars* et se brisaient au fond de la cuisine. Toutes les fenêtres attestaient que des pierres, mystérieusement projetées de l'extérieur, n'avaient pas manqué leur but. Seille d'eau, pétrissoire, caisses remplies de ferraille, trouvées renversées, justifiaient que l'on était en présence d'un authentique *esprit malin*. Un jour, le dessus du fourneau, pesant bien deux quintaux, tomba avec fracas ; Moïse Perrenoud reçut même une pierre qui le blessa grièvement à la tête.

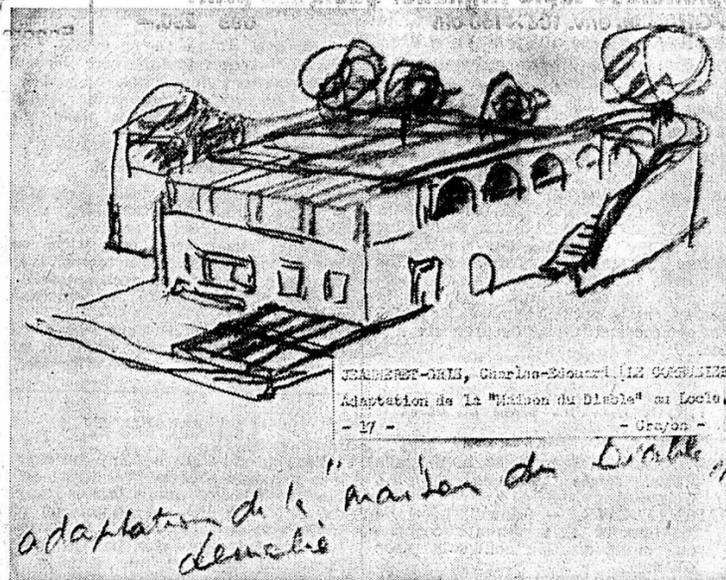
Personne, dans l'entourage, ne doutait qu'un sort avait été jeté sur la maison. N'avait-on pas trouvé de la poix dans une chambre et des chiffons autour des cornes d'une vache !

Mèdges et justicier

On s'adressa au *mèdge* des Ponts puis à la femme d'Isaac Soudre et plus loin encore,

Malgré toutes les herbes magiques brûlées, la graisse spéciale dont on avait enduit toutes les portes, les incantations et les prières, les phénomènes

vint au Locle chez Daniel Robert. Dès lors, la maison qu'il habitait devint tout naturellement la *maison du diable* (sous-entendu « des Ponts »)



surnaturels se poursuivaient ; Moïse Perrenoud déserta son foyer pour se réfugier chez un voisin.

La justice s'en mêla et le lieutenant du Locle — Jean-Jaques Huguenin, l'homme qui avait percé le Col-des-Roches — se rendit sur les lieux. Après avoir veillé deux nuits, il acquit la certitude que l'auteur de tous ces méfaits était un garçon de 13 ans, filleul des époux Perrenoud, que ceux-ci occupaient comme petit domestique. Emmené au Locle chez Daniel Robert, habitant la Molière, il ne tarda pas à entrer dans la voie des aveux ; il dit avoir agi par vengeance parce qu'il avait été battu.

La cour de justice de Travers condamna Daniel J. à recevoir le fouet et rester détenu pendant six mois (on lui fit grâce après trois mois de prison). Sa peine subie, le gosse — qu'on ne tarda pas à appeler le *diable des Ponts* — re-

Le fin du fin...

A peine croyable en ce début du XIXe siècle ! Il se forma deux clans : ceux que cette solution avait satisfaits, et les « autres » qui n'en démordaient pas et persistaient à penser qu'il y avait là-dessous quelque diablerie et que le pauvre Daniel J. était une « victime ».

Le Corbusier, qui s'intéressait à l'iconographie du quartier des Jeanneret, aurait été amusé, certainement, de joindre cette anecdote à son dossier.

Fr. Jung.

En haut : la « maison du diable » dessinée par DuBois de Montperreux, en 1840. Il peut être intéressant de comparer son style à celui du Corbusier (ci-contre à gauche). — Ci-dessus : la « maison du diable » photographiée peu avant sa démolition.